

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMISSION ACHETEUR

L'acquéreur paiera à l'ordre de SAS J-C RENARD, en sus du prix d'adjudication, une commission acheteur de:

- 20,90% HT soit 25% TTC pour DROUOT
- 17% HT soit 20,33% TTC pour GIEN
- 15% HT soit 17,94% TTC pour les vins et alcools ainsi que les livres

CONDITIONS ET INFORMATIONS DESTINEES AUX ACHETEURS

La vente est soumise à la législation française et se fera expressément au comptant. Des informations utiles sont données sur la manière d'acheter aux enchères. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous assister.

AVANT LA VENTE

Caractère indicatif des estimations

Les estimations sont fournies à titre indicatif. Toute offre dans la fourchette de l'estimation basse et de l'estimation haute a des chances raisonnables de succès. Nous vous conseillons toutefois de nous consulter avant la vente car les estimations peuvent faire l'objet de modifications.

L'état des lots

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir un rapport détaillé sur l'état des lots. Tous les biens sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions successives ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. A ce sujet, il est précisé que les visiteurs, acquéreurs éventuels, ont, sur simple demande, la possibilité de se faire ouvrir les vitrines, pour un examen plus complet.

Exposition avant la vente

L'exposition précédant la vente est ouverte à tous.

La SAS J-C RENARD s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre dans un souci de sécurité. Toute manipulation d'objet non supervisée par la société SAS J-C RENARD se fait à votre propre risque.

LES ENCHERES

Les enchères peuvent être portées en personne, par téléphone ou par l'intermédiaire d'un tiers. Les enchères seront conduites en euros.

Comment enchérir en personne

Pour enchérir en personne dans la salle, 7

Si'il existe le moindre doute concernant le prix ou l'acheteur, attirez immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente.

Mandat à un tiers enchérisseur

Si vous en chérissez pendant la vente, vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons enregistré.

ORDRES D'ACHAT

Si vous ne pouvez pas assister à la vente nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Ce service est gratuit et confidentiel. Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant le prix de réserve et les autres enchères. Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence. Indiquez toujours une limite à ne pas dépasser, les offres illimitées ou d'"achat à tout prix" ne seront pas acceptées. Les ordres d'achat doivent être donnés en euros.

Les ordres écrits peuvent être:

- Envoyés par télécopie au numéro suivant:
+33 2 38 67 66 50
- Envoyés par courriel:
etudejcrenard@wanadoo.fr
- Remis au personnel sur place

Vous pouvez également laisser des ordres d'achat par téléphone mais ceux-ci doivent être confirmés par écrit avant la vente. Afin d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu votre ordre d'achat au moins 24h avant la vente.

Enchérir par téléphone

Si vous ne pouvez être présent le jour de la vente aux enchères, vous pouvez enchérir directement par téléphone. Etant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions au moins 24h avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques.

Nous vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de couverture que nous pourrions exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre.

LA VENTE

Conditions de vente

Comme indiqué ci-dessus, la vente aux enchères est régie par les règles figurant dans ce texte. Quiconque à l'intention d'enchérir doit lire attentivement ces conditions. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par annonces faites par la personne habilitée à diriger la vente. Accès aux lots pendant la vente. Par mesure de sécurité, l'accès aux lots sera interdit pendant la vente.

Déroulement de la vente

L'ordre des lots sera suivi pendant la vente. Les enchères commencent et se poursuivent au niveau que la personne habilitée à diriger la vente juge appropriée. Celle-ci se réservant le droit d'enchérir de manière successive ou en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur à concurrence du prix de réserve.

APRES LA VENTE

Résultats de la vente

Si vous voulez avoir des renseignements sur les résultats de vos ordres d'achat, veuillez contacter:

SAS J-C RENARD +33 2 38 67 01 83

Paiement

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Le paiement peut être effectué:

- Par carte de crédit visa ou mastercard ou american express (possibilité sur place)
- Par virement en euro sur le compte:

SAS J-C RENARD
COORDONNEES BANCAIRES
SAS J-C RENARD
28 RUE BEAUBOURG

75003 PARIS

Domiciliation: CREDIT AGRICOLE CENTRE
LOIRE

Code banque: 14806

Code agence: 00016

N°compte: 70021022623

Clé RIB: 79

IBAN: FR76 1480 6000 1670 0210 2262 379

BICAGRIFRPP848

Siret: 440 528 230 00012

APE 6910Z

N°TVA Intracommunautaire: FR 19440812881

- En espèces en euro dans la limite de 3 000 selon la législation française.

Enlèvement des achats

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement. Tous les lots pourront être enlevés pendant ou après la vacation sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de la société SAS J-C RENARD.

Les acquéreurs pourront obtenir tous renseignements concernant la livraison et l'expédition de leurs achats à la fin de la vente.

T.V.A

Tous les lots seront vendus sous le régime de la marge. Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel SAS J-C RENARD devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire.

L'exportation doit intervenir dans les délais légaux.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'œuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de quinze jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation; l'Etat se subroge à l'adjudicataire.